

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1194

3 juin 2011

### SOMMAIRE

Bastion Managing Partner S.à r.l. ....	57274	LionLead Management S.à r.l. ....	57290
Ceryx S.A. ....	57310	LionLead SCA ....	57284
Commercial Real Estate Loans SCA ....	57291	Luxad S.A. ....	57296
Eltato S.à r.l. ....	57297	Lux Electronic Company S.A. ....	57296
Eurowest Invest S.A. ....	57286	Matériaux de Construction S.A. ....	57286
Farei Holding S.A. ....	57269	McGraw-Hill European Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	57279
Farei Holding S.A.-SPF ....	57269	McGraw-Hill (Luxembourg) S.à r.l. ....	57269
Guardinvest Capital S.A. ....	57303	Morgan Stanley Ananke Luxembourg S.à r.l. ....	57312
Harlock Sàrl ....	57278	Morgan Stanley Ganymede Luxembourg S. à r.l. ....	57312
Haston S.A., SPF ....	57279	Newfood S.A. ....	57303
Hatfield S.A. ....	57279	Oakvest Holdings S.à r.l. ....	57291
Historia S.A. ....	57280	Olmo Participations S.A. ....	57307
Ilix Holding S.A. ....	57280	Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l. .....	57268
Immobilière Orion S.A. ....	57285	Pirelli Finance (Luxembourg) S.A. ....	57285
International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l. ....	57281	Prometheus S.A. ....	57302
Ivax International (Luxembourg) S.à r.l. .....	57281	Rebalk S.à r.l. ....	57296
JACOBS Luxembourg S.à.r.l. ....	57285	Rogo Trading International S.A. ....	57284
Kyarra S.à r.l. ....	57280	SOLIDARNOSC association sans but lu- cratif ....	57308
Lactinvest S.A. ....	57284	Versum International S.A. ....	57312
Lazarus S.A. ....	57290	WP Roaming II S.A. ....	57266
Lellinv Holding S.A. ....	57296		
Leopard Germany Ed 2 Southwest LP S.à r.l. ....	57274		

**WP Roaming II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.462.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of the month of March.

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

**THERE APPEARED:**

Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as special attorney of WP Roaming II S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 109462, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch on 19 June 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") under number 1242 of 21 November 2005, whose articles of association have been amended for the last time on 19 November 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 109 of 19 January 2011, pursuant to a decision of the delegate of the shareholders of the Company on the issue of shares within the authorised unissued share capital dated 14 March 2011 (the "Decision"), a copy of which, after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed, requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article 5, paragraph 2 of the articles of association of the Company provides as follows:

"The authorised unissued capital of the Company is set at two hundred and fifty three million one hundred and one thousand eight hundred Euro (€253,101,800) consisting of twenty-five million three hundred and ten thousand one hundred and eighty (25,310,180) shares each with a nominal value of ten Euro (€10). Unless otherwise set out below, the Board of Directors shall have the right, when issuing shares out of the authorised share capital to decide whether the Shares to be issued will be A Ordinary Shares or B Ordinary Shares within the limits as set out below under 5.2. (i) and (ii). Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the notarial deed recording the Shareholders' resolution on the authorised share capital.

Out of the authorised share capital:

(i) One hundred thousand Euro (€100,000) shall be reserved for the issue of a maximum of ten thousand (10,000) B Ordinary Shares; and

(ii) two hundred and fifty three million one thousand one hundred and eighty Euro (€253,001,180) shall be reserved for the issue of a maximum of twenty five million three hundred thousand one hundred and eighty (25,300,180) A Ordinary Shares with respect to five million sixty thousand and thirty six (5,060,036) convertible preferred equity certificates in one or more issues on the basis of five (5) shares for one (1) convertible preferred equity certificate.

For the avoidance of any doubt, the Shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of shares contemplated in the preceding paragraph.

Subject to the preceding paragraphs, the Board of Directors or its delegate(s) duly appointed by the Board of Directors may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

In case of any additional authorised capital and/or any subsequently renewed authorised capital, the holders of shares shall be entitled to preemptive rights with respect to shares to be issued, unless waived by the general meeting of Shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the Board of Directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments."

(II) On the basis of the powers granted to the delegate of the shareholders of the Company as set out under (I) above, the Company has, by the Decision taken by such delegate on 14 March 2011 issued one thousand seven hundred and ninety-five (1,795) fully paid B ordinary shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10) each, for a total issue price of seventeen thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 17,950) against the contribution in cash of seventeen thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 17,950) (the "Payment").

Evidence of the Payment has been shown to the undersigned notary.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased from an amount of four million six hundred eighty six thousand one hundred and forty Euro (EUR 4,686,140) to a total amount of four million seven hundred four thousand and ninety Euro (EUR 4,704,090) by the issue of a total of one thousand seven hundred and ninety-five (1,795) B ordinary shares in the Company. As a result of such increase of capital, the paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

"The issued capital of the Company is set at four million seven hundred four thousand and ninety Euro (EUR 4,704,090) divided into four hundred sixty thousand four hundred and twenty seven (460,427) A Ordinary Shares and nine thousand nine hundred eighty-two (9,982) B Ordinary Shares all with a nominal value of ten Euro (€10)."

*Expenses:*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the recording of its increase of capital are estimated at € 1,000.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

**A COMPARU**

Me Ana Bramao, maître en droit, résidant à Luxembourg, agissant sur procuration spéciale de WVP Roaming II S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109462, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant alors à Mersch le 19 juin 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1242 du 21 novembre 2005, les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 novembre 2010 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 109 du 19 janvier 2011, conformément à une décision du délégué des actionnaires de la Société sur l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé non-émis datée du 14 mars 2011 (la «Décision»), dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec le présent acte, requit le notaire de prendre acte de ses déclarations comme suit:

(I) L'article 5, paragraphe 2 des statuts de la Société a la teneur suivante:

«Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à deux cent cinquante trois millions cent un mille huit cents Euros (253.101.800 EUR) constitué de vingt-cinq millions trois cent dix mille cent quatre vingt (25.310.180 EUR) actions chacune ayant une valeur nominale de dix Euros (10 EUR). A moins qu'il n'en soit indiqué autrement ci-dessus, le Conseil d'Administration aura le droit, lors de l'émission des actions hors du capital social autorisé de décider si les Actions devant être émises seront des Actions Ordinaires A ou des Actions Ordinaires B dans les limites indiqués ci-dessous au paragraphe 5.2. (i) et (ii). Toutes actions autorisées mais non émises expireront cinq (5) années après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations d'un acte notarié enregistrant la résolution des Actionnaires sur le capital social autorisé.

Hors du capital social autorisé:

(i) cent mille Euros (100.000 EUR) devront être réservés pour l'émission d'un maximum de dix mille (10.000) Actions Ordinaires B; et

(ii) deux cent cinquante-trois millions mille huit cents Euros (253.001.800 EUR) devront être réservés pour l'émission d'un maximum de vingt-cinq millions trois cent mille cent quatre-vingt (25.300.180 EUR) Actions Ordinaires A concernant cinq millions soixante mille trente-six (5.060.036) obligations convertibles en une ou plusieurs émissions sur base de cinq (5) actions pour une (1) obligation convertible.

Pour éviter tout doute, les Actionnaires renoncent expressément à un quelconque droit de souscription préférentiel qu'ils pourraient avoir concernant l'émission des actions conformément au paragraphe précédent.

Conformément aux paragraphes précédents, le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration pourra de temps à autre émettre des actions hors du capital social autorisé à partir du nombre total d'actions autorisées au moment et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) pourra décider de manière discrétionnaire.

Dans le cas d'un capital autorisé supplémentaire et/ou d'un renouvellement du capital autorisé, les détenteurs d'actions conserveront leurs droits préférentiels concernant les actions devant être émises, à moins que l'assemblée générale des Actionnaires n'y ait renoncé.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé devra être constatée par acte notarié, à la requête du Conseil d'Administration ou de son(ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et les paiements»

(II) Sur base des pouvoirs conférés au délégué des actionnaires de la Société tels que définis au (I) ci-dessus, la Société a, par la Décision de ce délégué prise le 14 mars 2011 émis mille sept cent quatre-vingt-quinze (1.795) actions ordinaires B entièrement libérées d'une valeur nominale de dix Euros (10 EUR) chacune, pour un prix total d'émission de dix-sept mille neuf cent cinquante Euros (17.950 EUR) en contrepartie d'un apport en espèces de dix-sept mille neuf cent cinquante Euros (17.950 EUR) (le «Paiement»).

Preuve du Paiement a été montrée au notaire soussigné.

(III) Il résulte de ce qui précède, que le capital social émis de la Société a été augmenté pour le porter d'un montant de quatre millions six cent quatre-vingt-six mille cent quarante Euros (4.686.140 EUR) à un montant total de quatre millions sept cent quatre mille et quatre-vingt-dix Euros (4.704.090 EUR) par l'émission de mille sept cent quatre-vingt-quinze (1.795) actions ordinaires B de la Société. En conséquence de cette augmentation de capital le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts coordonnés de la Société est modifié afin qu'il se lise comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions sept cent quatre mille et quatre-vingt-dix Euros (4.704.090 EUR) représenté par quatre cent soixante mille quatre cent vingt-sept (460.427) Actions Ordinaires A, et neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux (9.982) Actions Ordinaires B toutes ayant une valeur nominale de dix Euros (10 EUR) par action."

*Frais:*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du constat de son augmentation de capital, sont estimés à € 1.000,-.

Passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, signa ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante susmentionnée le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: A. Bramao, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mars 2011. Relation: EAC/2011/3699. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011041135/138.

(110045858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

**Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.301.540.450,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.997.

—  
EXTRAIT

L'associé unique a pris acte, le 31 mars 2011 de la démission de Mr. David REID avec effet au 14 mars 2011, en qualité de gérants de la Société et a décidé de nommer Mr Andre PETRUNOFF, avec effet au 14 mars 2011, en tant que gérant de la société, membres du Conseil de Gérance et ce pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance sera composé comme suit, à compter du 14 mars 2011:

- M. William CARAPEZZI, né à New Jersey (USA), le 8 Avril, 1957, demeurant professionnellement au 5 Giralda Farms, Madison 07940, USA;

- Mr. Andre PETRUNOFF, né à New York (USA) le 13 Avril, 1962, demeurant professionnellement au 150 East 42<sup>nd</sup> Street, New York 10017, USA;

- Mrs. Susan WEBB, née à Dublin, (Irlande), on January 23, 1958, demeurant professionnellement au The Watermarque Building, Ringsend Road, Dublin 4, Irlande; and

- Mr. Christophe PLANTEGENET, né à Wassy (France), le 16 Octobre, 1970, demeurant professionnellement au 51 Av JF Kennedy, Rond Point du Kirchberg, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE SARL*

Christophe PLANTEGENET

Référence de publication: 2011054989/24.

(110060132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

**McGraw-Hill (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 157.074.

L'associé McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., enregistré sous le numéro B150329 auprès du Registre de Commerce du Luxembourg, et qui détient 12,500 parts sociales de la Société voit son siège transféré de

46A, Avenue J.F. Kennedy,

1855 Luxembourg

au Luxembourg

au

2, rue Joseph Hackin

1746 Luxembourg

au Luxembourg, à partir du 22 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McGraw-Hill (Luxembourg) S.à r.l.

Jack Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2011054976/21.

(110060614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

---

**Farei Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Farei Holding S.A.).**

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 45.979.

L'an deux mille onze, le onze janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Farei Holding S.A.", ayant son siège social à L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Am Bruch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45.979, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 15 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 77 du 28 février 1994, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 346 du 2 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude FAMIANI, administrateur de société, demeurant à L-5639 Mondorf-les-Bains, 26, rue des Prunelles.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Monika HECK, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'objet de la Société, avec effet au 31 décembre 2010, afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

2) Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en "Farei Holding S.A.-SPF".

3) Adaptation et refonte complète des statuts.

4) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social avec l'effet au 31 décembre 2010, et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transformer la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de changer la dénomination sociale en "Farei Holding S.A.-SPF".

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

### STATUTS

#### **Titre préliminaire - Définitions**

"Loi": signifie les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures;

"Loi SPF": signifie les dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Farei Holding S.A.-SPF" (ci-après la "Société"), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi SPF.

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Crauthem, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

## **Titre II. - Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR), divisé en mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Titre IV. - Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.



**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V. - Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI. - Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII. - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII. - Modification des statuts**

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Claude FAMIANI, Monika HECK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 janvier 2011. Relation GRE/2011/447. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011037880/249.

(110042038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

---

**Leopard Germany Ed 2 Southwest LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Bastion Managing Partner S.à r.l.).**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 109.157.

—  
In the year two thousand and eleven, on the eighth day of March.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

(1) Bastion Lux Participation S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on June 30<sup>th</sup> 2005, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered in the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109156,

represented by Mrs. Rowena FOWDEN, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on February 24<sup>th</sup> 2011;

and

(2) Leopard Germany Holding 3 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on September 9<sup>th</sup> 2010 having its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B155840,

represented by Mrs. Rowena FOWDEN, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on February 23<sup>rd</sup> 2011;

collectively the "Shareholders".

The above mentioned proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document that together they own 100% of the share capital of a private limited liability company established in Luxembourg, under the name of Bastion Managing Partner S.à r.l., incorporated following a deed of the undersigned notary on June 30<sup>th</sup> 2005, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109157 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by notarial deed on August 16<sup>th</sup> 2005, published in the Mémorial C number 110 of January 1<sup>st</sup> 2006.

The Shareholders have recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following

*Agenda:*

1. Decision to change the name of the Company which shall henceforth be "Leopard Germany Ed 2 Southwest LP S.à r.l." and consequent amendment of the third paragraph of article 1 of the Company's articles of incorporation (the "Articles");

2. Decision to amend article 3 of the Company's Articles to read as follows:

**" Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies in Luxembourg or abroad, as well as the management, control and development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

3.2. The Company can acquire, develop, hold investment properties and the sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

3.4. The Company can, in accordance with the provisions of the law, borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

3.5. The Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property or any other assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company deems fit, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies or such other entity as it deems fit.

3.6. It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

3.7. It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

3.8. Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not."

### 3. Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to change the name of the Company into "Leopard Germany Ed 2 Southwest LP S.à r.l." and consequently amend the third paragraph of article 1 of the Company's Articles to read as follows:

" **Art. 1. (third paragraph).** The Company will exist under the name of "Leopard Germany Ed 2 Southwest LP S.à r.l."

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve to amend article 3 of the Company's Articles which shall henceforth read as follows:

#### " **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies in Luxembourg or abroad, as well as the management, control and development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

3.2. The Company can acquire, develop, hold investment properties and the sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

3.4. The Company can, in accordance with the provisions of the law, borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

3.5. The Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property or any other assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company deems fit, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies or such other entity as it deems fit.

3.6. It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

3.7. It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

3.8. Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.”

No further item being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 1.500.- EUR.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendelf, am achten März.

Vor Maître Paul Decker, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

(1) Bastion Lux Participation S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die gemäß dem Gesellschaftsrecht des Grossherzogtums Luxemburg am 30. Juni 2005 gegründet wurde, mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer B 109156,

vertreten durch Frau Rowena FOWDEN, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 24. Februar 2011;

(2) Leopard Germany Holding 3 S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die gemäß dem Gesellschaftsrecht des Grossherzogtums Luxemburg am 9. September 2010 gegründet wurde, mit Sitz in 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer B 155840,

vertreten durch Frau Rowena FOWDEN, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 23. Februar 2011;

zusammen die „Gesellschafter“.

Die obengenannte Vollmächte, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Gesellschafter haben den Notar gebeten festzuhalten, dass sie das gesamte Gesellschaftskapital innehalten von Bastion Managing Partner S.à r.l. eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 109157, gegründet durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars am 30. Juni 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1245 am 22. November 2005 (die „Gesellschaft“).

Die Satzung der Gesellschaft (die „Satzung“) wurde zuletzt durch notarielle Urkunde vom 16. August 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 110 am 17. Januar 2006, geändert.

Die Gesellschafter erklären, ausführlich über die Beschlüsse informiert zu sein, die aufgrund der folgenden Agenda zu fassen sind:

#### *Agenda:*

1. Umbenennung der Gesellschaft in „Leopard Germany Ed 2 Southwest LP S.à r.l.“ und anschließende Änderung vom dritten Absatz des Artikel 1 der Satzung;

2. Abänderung von Artikel 3 der Satzung, so dass dieser Artikel künftig wie folgt lauten wird:

#### **„ Art. 3. Gegenstand.**

3.1. Das Unternehmen befasst sich mit dem Erwerb von Beteiligungen jedweder Art an anderen Unternehmen in Luxemburg oder im Ausland durch Kauf, durch Tausch oder auf sonstige Weise, sowie mit der Verwaltung, der Kontrolle und dem Ausbau dieser Beteiligungen. Das Unternehmen kann diese Beteiligungen auch durch Verkauf, durch Tausch oder auf sonstige Weise abtreten.

3.2. Das Unternehmen kann Finanzimmobilien erwerben, entwickeln und verwalten; zu seinen Aktivitäten zählen des weiteren der Verkauf von ausgewählten Immobilien oder Teilen dieser Immobilien im Rahmen der regulären Verwaltung von Investition, Förderung, Verkauf, Verwaltung und/oder Vermietung von Immobilien entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sowie sämtliche Tätigkeiten in Bezug auf Immobilien (u. a. das direkte bzw. indirekte Halten von Beteiligungen an Unternehmen in Luxemburg oder im Ausland), deren wesentliche Ziele der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilien sind.

3.3. Darüber hinaus kann das Unternehmen sämtliche Patente, Marken und sonstigen Rechte am geistigen Eigentum und immaterielle Rechte sowie alle sonstigen zugehörigen oder ergänzenden Rechte erwerben und verfolgen.

3.4. Das Unternehmen kann - unter Einhaltung des geltenden Rechts - insbesondere über die Ausgabe von Anleihen (konvertierbar oder nicht konvertierbar), über Bankkredite oder Kontokorrent der Anteilseigner Kredite jeglicher Art aufnehmen und anderen Unternehmen, an denen es direkte, indirekte oder keine Beteiligungen hält, Darlehen, Anleihen, Kredite oder Sicherheiten gewähren.

Darüber hinaus kann das Unternehmen in Beteiligungen an allen übertragbaren Wertpapieren, Bardepots, kurzfristigen Schatzwechsellern sowie sonstigen Anlageformen, in spezielle Prozesse, Obligationen, Optionen oder Optionsscheine investieren, um diese per Kauf, per Zeichnung oder auf sonstige Weise zu erwerben, zu verkaufen oder zu tauschen.

3.5. Das Unternehmen kann zur Erfüllung von Verträgen oder Verpflichtungen des Unternehmens und seiner verbundenen Unternehmen oder Tochterunternehmen oder Gesellschaften, an denen das Unternehmen beteiligt ist bzw. sonstigen, vom Unternehmen für geeignet erachteten Gesellschaften, sowie allen Verwaltungsratsmitgliedern, Managern oder sonstigen Vertretern des Unternehmens oder denen seiner verbundenen Unternehmen, Tochterunternehmen oder sonstigen für geeignet erachteten Gesellschaften jegliche Garantie, Bürgschaft oder sonstige Form von Sicherheit oder Unterstützung gewähren, wobei es gleich ist, ob durch persönliche Zusage oder durch Hypothek oder Belastung aller oder ausgewählter Immobilien oder sonstiger (aktueller oder künftiger) Anlagegüter des Unternehmens oder durch alle diesbezüglichen Methoden.

3.6. Es ist berechtigt, sämtliche gewerblichen, kommerziellen, finanziellen, persönlichen oder immobilienbezogenen Transaktionen durchzuführen, die direkt oder indirekt mit den Unternehmenszielen vollständig oder teilweise in Verbindung stehen.

3.7. Es kann seine Ziele direkt oder indirekt unter eigenem Namen oder im Namen Dritter verfolgen, ausschließlich oder im Zusammenhang mit der Ausführung sämtlicher Aktivitäten, die der Erreichung der vorgenannten Ziele bzw. der Ziele von Unternehmen dienen, an denen das Unternehmen beteiligt ist.

3.8. Das Unternehmen kann generell sämtliche Steuerungs- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen und alle Aktivitäten ausführen, die es im Rahmen seiner Geschäftstätigkeit für geeignet hält; außerdem kann es vergütete oder nicht vergütete Verwaltungsmandate für andere Unternehmen in Luxemburg und im Ausland innehaben.“

### 3. Verschiedenes.

Die Gesellschafter haben den amtierenden Notar aufgefordert, folgendes festzuhalten:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen, die Gesellschaft in Leopard Germany Ed 2 Southwest LP S.à r.l umzubenennen und den Wortlaut des dritten Absatzes des Artikel 1 der Satzung wie folgt zu ändern:

„ **Art. 1. (dritter Absatz).** Der Name der Gesellschaft ist „Leopard Germany Ed 2 Southwest LP S.à r.l.“.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen, Artikel 3 der Satzung abzuändern, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

### „ **Art. 3. Gegenstand.**

3.1. Das Unternehmen befasst sich mit dem Erwerb von Beteiligungen jedweder Art an anderen Unternehmen in Luxemburg oder im Ausland durch Kauf, durch Tausch oder auf sonstige Weise, sowie mit der Verwaltung, der Kontrolle und dem Ausbau dieser Beteiligungen. Das Unternehmen kann diese Beteiligungen auch durch Verkauf, durch Tausch oder auf sonstige Weise abtreten.

3.2. Das Unternehmen kann Finanzimmobilien erwerben, entwickeln und verwalten; zu seinen Aktivitäten zählen des weiteren der Verkauf von ausgewählten Immobilien oder Teilen dieser Immobilien im Rahmen der regulären Verwaltung von Investition, Förderung, Verkauf, Verwaltung und/oder Vermietung von Immobilien entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sowie sämtliche Tätigkeiten in Bezug auf Immobilien (u. a. das direkte bzw. indirekte Halten von Beteiligungen an Unternehmen in Luxemburg oder im Ausland), deren wesentliche Ziele der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilien sind.

3.3. Darüber hinaus kann das Unternehmen sämtliche Patente, Marken und sonstigen Rechte am geistigen Eigentum und immaterielle Rechte sowie alle sonstigen zugehörigen oder ergänzenden Rechte erwerben und verfolgen.

3.4. Das Unternehmen kann - unter Einhaltung des geltenden Rechts - insbesondere über die Ausgabe von Anleihen (konvertierbar oder nicht konvertierbar), über Bankkredite oder Kontokorrent der Anteilseigner Kredite jeglicher Art aufnehmen und anderen Unternehmen, an denen es direkte, indirekte oder keine Beteiligungen hält, Darlehen, Anleihen, Kredite oder Sicherheiten gewähren.

Darüber hinaus kann das Unternehmen in Beteiligungen an allen übertragbaren Wertpapieren, Bardepots, kurzfristigen Schatzwechsellern sowie sonstigen Anlageformen, in spezielle Prozesse, Obligationen, Optionen oder Optionsscheine investieren, um diese per Kauf, per Zeichnung oder auf sonstige Weise zu erwerben, zu verkaufen oder zu tauschen.

3.5. Das Unternehmen kann zur Erfüllung von Verträgen oder Verpflichtungen des Unternehmens und seiner verbundenen Unternehmen oder Tochterunternehmen oder Gesellschaften, an denen das Unternehmen beteiligt ist bzw. sonstigen, vom Unternehmen für geeignet erachteten Gesellschaften, sowie allen Verwaltungsratsmitgliedern, Managern oder sonstigen Vertretern des Unternehmens oder denen seiner verbundenen Unternehmen, Tochterunternehmen oder sonstigen für geeignet erachteten Gesellschaften jegliche Garantie, Bürgschaft oder sonstige Form von Sicherheit oder

Unterstützung gewähren, wobei es gleich ist, ob durch persönliche Zusage oder durch Hypothek oder Belastung aller oder ausgewählter Immobilien oder sonstiger (aktueller oder künftiger) Anlagegüter des Unternehmens oder durch alle diesbezüglichen Methoden.

3.6. Es ist berechtigt, sämtliche gewerblichen, kommerziellen, finanziellen, persönlichen oder immobilienbezogenen Transaktionen durchzuführen, die direkt oder indirekt mit den Unternehmenszielen vollständig oder teilweise in Verbindung stehen.

3.7. Es kann seine Ziele direkt oder indirekt unter eigenem Namen oder im Namen Dritter verfolgen, ausschließlich oder im Zusammenhang mit der Ausführung sämtlicher Aktivitäten, die der Erreichung der vorgenannten Ziele bzw. der Ziele von Unternehmen dienen, an denen das Unternehmen beteiligt ist.

3.8. Das Unternehmen kann generell sämtliche Steuerungs- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen und alle Aktivitäten ausführen, die es im Rahmen seiner Geschäftstätigkeit für geeignet hält; außerdem kann es vergütete oder nicht vergütete Verwaltungsmandate für andere Unternehmen in Luxemburg und im Ausland innehaben.“

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, die Gesellschafterversammlung für geschlossen.

#### *Schätzung der Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 1.500.- EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Komparenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet, aufgenommen wurde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Gezeichnet: R. FOWDEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mars 2011. Relation: LAC/2011/10967. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. März 2011.

Référence de publication: 2011038414/248.

(110042961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

#### **Harlock Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 425.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.879.

#### *Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 avril 2011*

- La démission de la société Luxembourg Corporation Company S.A., de Monsieur Paul CLARKE et de Madame Valérie INGELBRECHT de leur fonction de gérant de la Société ont été acceptées par l'associé unique avec effet au 15 avril 2011.

- Sont nommés gérants de la Société avec effet au 15 avril 2011 et pour une durée indéterminée:

\* La société Lux Business Management S.à r.l. avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79 709;

\* Mademoiselle Nicola FOLEY, née le 6 octobre 1982 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

\* Monsieur Alan BOTFIELD, né le 22 Décembre 1970 à Stirling, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 Avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054332/22.

(110060876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.337.706,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.542.

L'associé McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., enregistré sous le numéro B150329 auprès du Registre de Commerce du Luxembourg, et qui détient 1,337,706 parts sociales de la Société voit son siège transféré de  
46A, Avenue J.F. Kennedy,  
1855 Luxembourg  
au Luxembourg  
au  
2, rue Joseph Hackin  
1746 Luxembourg  
au Luxembourg, à partir du 22 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à. r.l.

Jack Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2011054977/21.

(110060609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

---

**Haston S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 56.418.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 février 2011*

*Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante avec effet au 4 février 2011:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011042299/16.

(110046503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**Hatfield S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.258.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 février 2011*

*Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante avec effet au 4 février 2011:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011042300/16.

(110046519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**Kyarra S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 912.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.471.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 avril 2011*

- La démission de la société Luxembourg Corporation Company S.A., de Monsieur Paul CLARKE et de Madame Valérie INGELBRECHT de leur fonction de gérant de la Société ont été acceptées par l'associé unique.

- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

\* La société Lux Business Management S.à r.l. avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79 709;

\* Mademoiselle Nicola FOLEY, née le 6 octobre 1982 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

\* Monsieur Alan BOTFIELD, né le 22 Décembre 1970 à Stirling, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 Avril 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011054364/22.

(110060979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**Historia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 113.796.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion  
du Conseil d'Administration tenue le 15 février 2011*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet au 4 février 2011.

Pour copie conforme

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011042301/14.

(110046790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

**Ilix Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 77.954.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise lors du conseil d'administration de la Société en date du 29 décembre 2010 que:

1. Le siège social de la Société est transféré du 55 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg au 43 Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011042304/16.

(110046820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.



**Ivax International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.565.

Par le présent avis, la Société informe les tiers concernant son Gérant Monsieur Theodorus Jacobus Andriessen,  
- Monsieur Theodorus Jacobus Andriessen possède le pouvoir de signature «conjointe».

Luxembourg, le 16 mars 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011042303/12.

(110046575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

**International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.726.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of March.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

International Public Partnerships Limited, a company governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Le Marchant Street, Guernsey, GY1 4HY, and registered under number 45241 at the 'Records of the Island of Guernsey' and holder of all 10,610 (ten thousand six hundred ten) shares of the Company,

hereby represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on March 1<sup>st</sup> 2011.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder

acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall re-main attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities. The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I) The appearer is the sole shareholder of the International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l., a Luxembourg private liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, incorporated pursuant to a deed of the Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on September 15<sup>th</sup> 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1936 on October 14<sup>th</sup> 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B119726 (the "Company");

II) That the 10,610 (ten thousand six hundred ten) shares of the Company having a par value GBP 25.- (twenty-five Pounds Sterling) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting. The shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Increase of the share capital by an amount of GBP 19,325.- in order to bring the share capital from its former amount GBP 265,250.- to GBP 284,575.- by the issue of 773 new shares having a par value of GBP 25;
2. Subscription and payment;
3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association;
4. Amendment to the share register of the company.

*First resolution:*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution:*

It is decided to increase the share capital by an amount of nineteen thousand three hundred and twenty-five Pounds Sterling (GBP 19,325.-) so as to raise it from its present amount of two hundred and sixty five thousand two hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 265,250.-) to two hundred eighty four thousand five hundred seventy five Pounds Sterling (GBP 284,575.-) by the issue of seven hundred and seventy three (773) new shares having a par value of twenty five Pounds Sterling (GBP 25.-).

*Third resolution:*

It is decided to subscribe the new shares to the sole shareholder International Public Partnerships Limited.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the prenamed subscriber, represented as foresaid; declared to subscribe to the new shares and to make the payment in full for the five hundred seventy three (773) new shares, by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of nineteen thousand three hundred twenty-five Pounds Sterling (GBP 19,325.-) towards the Company.

The Contribution, which is hereby transferred to and accepted by the Company, is valued at nineteen thousand three hundred twenty-five Pounds Sterling (GBP 19,325.-).

International Public Partnerships Limited, through its proxyholder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by International Public Partnerships Limited of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of International Public Partnerships Limited, attesting that it is the full owner of the Contribution.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

**" Art. 6. (First paragraph).** The share capital is set at two hundred eighty four thousand five hundred seventy five Pounds Sterling (GBP 284,575.-) represented by eleven thousand three hundred eighty three shares (11,383) with a par value of twenty five Pounds Sterling (GBP 25.-) each, all of which are fully paid up."

*Fifth resolution:*

The sole shareholder decides to amend the shareholders' register as follows:

International Public Partnerships Limited: .....	11,383 shares
Total: .....	11,383 shares

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EURO 1.600.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergencies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille onze, le quatre mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire, de résidence à Luxembourg.

*A comparu:*

International Public Partnerships Limited, une société du droit de Guernesey ayant son siège social au Le Marchant Street, Ile Guernesey, GY1 4HY, immatriculée sous le numéro 45241 au Registre de l'Île de Guernesey, propriétaire de 10,610 (dix mille six cent dix) parts sociales de la société,

ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1) La comparante est le seul associé de International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6 rue Jean Monnet, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B119726, constituée suivant acte reçu par

Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1936 en date du 14 octobre 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B119726, («la Société»).

Il) Que les 10,610 (dix mille six cent dix) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq livres sterling) chacune, représentant l'entière du capital de la Société, sont dûment représentées. L'associée tel que représentée a déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du Jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant de GBP 19,325 afin de le porter de son montant actuel de GBP 265.250 à GBP 284.575 par l'émission de 773 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25;
2. Souscription et paiement;
3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts;
4. Modification du registre de parts sociales.

*Première résolution:*

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associée unique représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de dix-neuf mille trois cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 19,325) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante cinq mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 265.250) à deux cent quatre vingt quatre mille cinq cent soixante quinze Livres Sterling (GBP 284.575) par l'émission de sept cent soixante treize (773) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25.-) chacune.

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'attribuer les parts sociales nouvelles à International Public Partnerships Limited.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté comme ci-avant, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire les sept cent soixante-treize (773) parts sociales nouvelles, et les a libérées intégralement par un apport (l'«Apport») en nature consistant en une créance d'un montant de dix-neuf mille trois cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 19,325) envers la Société.

L'Apport qui est par cet acte transféré et accepté par la Société, est évalué à dix-neuf mille trois cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 19,325).

International Public Partnerships Limited agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par International Public Partnerships Limited a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport émise par International Public Partnerships Limited attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

*Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux cent quatre vingt quatre mille cinq cent soixante quinze Livres Sterling (GBP 284,575) représenté par onze mille trois cent quatre vingt trois (11,383) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres (GBP 25,-) chacune entièrement libérées.»

*Cinquième résolution:*

L'associée unique décide de modifier le registre des actionnaires comme suit:

International Public Partnerships Limited: . . . . .	11,383 parts sociales
Total: . . . . .	11,383 parts sociales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.600.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. GLOESENER; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mars 2011. Relation: LAC/2011/10954. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Référence de publication: 2011037913/159.

(110042425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

---

**Lactinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 50.997.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 4 février 2011 à Luxembourg*

- de transférer le siège social au 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Copie Conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011042315/12.

(110046495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**LionLead SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 145.123.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du conseil de gérance*

*Résolution*

Après avoir délibéré, le Conseil de Gérance décide, à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la Société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 LUXEMBOURG avec effet au 04 février 2011.

Pour extrait conforme

LIONLEAD MANAGEMENT Sarl

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011042314/16.

(110046843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**Rogo Trading International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 111.669.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire à la date du 31 mars 2011 que les mandats suivants ont été renouvelés pour un terme expirant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2016:

- M. Stéphane Rogovsky, administrateur et administrateur-délégué, demeurant à B-1180 Bruxelles, 10A, avenue du Château de Walzin,

- M. Nicolas Rogovsky, administrateur, demeurant à B-1180 Bruxelles, 10A, avenue du Château de Walzin,

- Mme Linda Wien, administrateur, demeurant à B-1180 Bruxelles, 10A, avenue du Château de Walzin,

- La société European Consultants (Luxembourg) S.A., commissaire aux comptes, avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2011053432/20.

(110059245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Immobilière Orion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 93.725.

—  
*Décision des administrateurs*

Les Administrateurs décident à l'unanimité de transférer le siège social de la Société au 1, rue Joseph Hackin, L - 1746 Luxembourg avec effet au 4 février 2011.

Pour copie conforme

FIDUPAR / M. EL MAJIDI

Signature / -

*Administrateur B / Administrateur A Président*

Référence de publication: 2011042305/14.

(110046718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**JACOBS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.740.650,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 68.712.

—  
*Extrait du conseil de gérance du 16 février 2011*

*Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du L-2227 Luxembourg 23, Avenue de la Porte- Neuve au L-1746 Luxembourg 1, rue Joseph Hackin.

Pour copie conforme

S. BISCARRA / J. WINANDY

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2011042307/15.

(110046641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**Pirelli Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.422.

—  
*Rectificatif en remplacement de la publication enregistrée et déposée le 04/03/2011 référence L110037484*

Suite à une erreur matérielle dans la réquisition indiquée ci-dessus, il faut lire:

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle le 3 mars 2011

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

*Conseil d'administration*

MM. Paul Helminger, demeurant au 55, Rue Michel Rodange, L - 2430 Luxembourg, Président;

Alex Sulkowski, demeurant professionnellement au 1B Heienhaff, L - 1736 Senningerberg, Vice Président

Francesco Tanzi, demeurant au 17, Via Col di Lana, I - 20052 Monza (Italie), administrateur;

Jorge Daniel Luzzi, demeurant au 2/A Via Lavizzari - CH 6900 Lugano (Suisse), administrateur.

Le mandat du commissaire venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 en tant que réviseur d'entreprises la société suivante:

Ernst & Young, 7 Rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach,  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Agent Administratif

Signatures

Référence de publication: 2011042792/25.

(110047714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**Matériaux de Construction S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 64.531.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050436/9.

(110056718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

---

**Euowest Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.483.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-cinq février.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société de droit luxembourgeois AVION S.A., ayant son siège à Luxembourg, 6 rue Guillaume Schneider, ici représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de EUROWEST INVEST S.A. (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euros (1,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mai à 11.30 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.



**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs dont celle incontournable de l'administrateur délégué si celui-ci a été nommé ou la seule signature de l'administrateur délégué. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### **V. Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **VI. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

##### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par la société de droit panaméen AVION S.A., pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille huit cent soixante-quinze euros.

*Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la société:

- Monsieur Luc GERONDAL, fiscaliste, né à Kinshasa (République Démocratique du Congo), le 23 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, Monsieur Luc GERONDAL a également été nommé Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, Bachelier en comptabilité, né à Bastogne (Belgique), le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12 rue Guillaume Schneider;

- Monsieur Patrick MOINET, Licencié en Droit (UCL), né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

3. A été nommée commissaire aux comptes de la société:

La société à responsabilité limitée REVICONCONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 139013.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012.

5. L'adresse de la Société est établie à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 mars 2011. Relation: LAC/2011/9746. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011038492/227.

(110043011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

**LionLead Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 144.888.

*Extrait de la résolution circulaire du conseil de gérance*

*Résolution*

Après avoir délibéré, le Conseil de Gérance décide, à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la Société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 LUXEMBOURG avec effet au 04 février 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011042313/15.

(110046842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

**Lazarus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 104.312.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 février 2011*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet au 04 février 2011.

Pour copie conforme  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011042316/13.

(110046781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

**Oakvest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 102.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 147.534.

—  
*Résolution de l'Associé Unique prise en date du 25 février 2011*

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur David WELLS, né le 7 août 1965 à Petts Wood (UK), demeurant au 33, route des Tavernes, Forel (Lavaux), Vaud, Suisse en tant que nouveau gérant de catégorie A avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/03/2011.

*Pour OAKVEST HOLDINGS S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011042336/15.

(110046856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

**Commercial Real Estate Loans SCA, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

**Capital social: EUR 5.737.300,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.337.

—  
In the year two thousand and eleven, on the ninth day of the month of February.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms. Nawal Benhlal, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of Commercial Real Estate Loans S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated on 30 November 2010 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°44 dated 10 January 2011 registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.337, whose articles of association have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, on 20 January 2011, and which publication is pending (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Directors (the "Board") of the general partner of the Company Commercial Real Estate Loans General Partner S.A., a public limited company (société anonyme) with registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.317 (the "General Partner"), (i) on 10 January 2011 and (ii) on 19 January 2011, excerpts of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at forty-nine thousand three hundred Euro (EUR 49,300.-), divided into one management share (the "Management Share") and forty-eight thousand three hundred (48,300) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") themselves divided into thirteen thousand eight hundred (13,800) Class A Ordinary Shares in the Commercial Real Estate Loans SCA – CRE Senior 1 compartment and thirty four thousand five hundred (34,500) Class A Ordinary Shares in the Commercial Real Estate Loans SCA – AXA CRE Senior 1 compartment with a par value of one Euro (EUR 1) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at three hundred fifty million Euro (EUR 350,000,000.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company by the creation of new redeemable Ordinary Shares of the relevant Class and Compartment with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per Ordinary Share, article 5 of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of the General Partner of the Company, in the resolutions adopted at the meeting held on January 10, 2011 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 5 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the subscription monies, which confirmation was given on 2 February 2011, an increase of the issued share capital by an amount of thirty-eight million six hundred and ten thousand Euro (EUR 38,610,000.-) by the creation of three million eight hundred sixty-one thousand (3,861,000.-) new class A Ordinary Shares each share with a par value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the already existing A Ordinary Shares.

IV. That the Board of the General Partner of the Company, in the resolutions adopted at the meeting held on January 10, 2011 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, which evidence was obtained on 2 February 2011 and following the cancellation of the preferential subscription rights of the shareholders, the subscription of three million eight hundred sixty-one thousand (3,861,000.-) new class A Ordinary Shares together with a total share premium of thirty-four million seven hundred and forty-nine thousand Euro (EUR 34,749,000.-) as follows:

Axa Belgium SA, a société anonyme governed by the laws of Belgium, with registered office at 25, Boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles, Belgium ("AXA Belgium"): 2,737,800.- Class A Ordinary Shares in respect of the AXA CRE Senior 1 Compartment.

CNP Assurances SA., a société anonyme governed by the laws of France, with registered office at 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris France, investing through the Poste Actif - 270 ("Poste Actif -270"): 505,440.- Class A Ordinary Shares in respect of the CRE Senior 1 Compartment.

CNP Assurances SA., a société anonyme governed by the laws of France, with registered office at 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris France, investing through EVJ Canton ("EVJ"): 505,440.- Class A Ordinary Shares in respect of the CRE Senior 1 Compartment.

CNP Assurances SA., a société anonyme governed by the laws of France, with registered office at 4, place Raoul Dautry F-75015 Paris France, investing through the CNP Tresor - 272 ("Poste Tresor -272"): 112,320.- Class A Ordinary Shares in respect of the CRE Senior 1 Compartment.

V. That all these new Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 2 February 2011, so that the total amount of thirty-eight million six hundred and ten thousand Euro (EUR 38,610,000.-) representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of thirty-four million seven hundred and forty-nine thousand Euro (EUR 34,749,000.-) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

**" Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 3,910,300- (Three Million Nine Hundred and Ten Thousand Three Hundred Euro), divided into 1 (one) Management Share held by the General Partner in the Commercial Real Estate Loans S.C.A.- CRE Senior 1 Compartment and 3,909,300 (Three Million Nine Hundred and Nine Thousand Three Hundred) Class A Ordinary Shares, held by two Class A Limited Shareholder, respectively for 1,137,000 (One Million One Hundred Thirty-Seven Thousand) Class A Ordinary Shares in the Commercial Real Estate Loans S.C.A. – CRE Senior 1 Compartment and for 2,772,300 (Two Million Seven Hundred Seventy-Two Thousand and Three Hundred) Class A Ordinary Shares in the Commercial Real Estate Loans S.C.A. – AXA CRE Senior 1 Compartment, all Shares being fully paid up. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and the Articles of Incorporation"

VII. That the Board of the General Partner of the Company, in the resolutions adopted at the meeting held on January 19, 2011 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 5 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the subscription monies, which confirmation was given on 2 February 2011, an increase of the issued share capital by an amount of eighteen million two hundred and seventy thousand Euro (EUR 18,270,000.-) by the creation of one million eight hundred twenty-seven thousand (1,827,000.-) new class A Ordinary Shares each share with a par value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the already existing A Ordinary Shares.

VIII. That the Board of the General Partner of the Company, in the resolutions adopted at the meeting held on January 19, 2011 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, which evidence was obtained on 2 February 2011 and following the cancellation of the preferential subscription rights of the shareholders, the subscription of one million eight hundred twenty-seven thousand (1,827,000.-) new class A Ordinary Shares together with a total share premium of sixteen million four hundred and forty-three thousand Euro (EUR 16,443,000.-) as follows:

Axa Belgium SA, a société anonyme governed by the laws of Belgium, with registered office at 25, Boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles, Belgium ("AXA Belgium"): 1,323,000.- Class A Ordinary Shares in respect of the AXA CRE Senior 1 Compartment.

CNP Assurances SA., a société anonyme governed by the laws of France, with registered office at 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris France, investing through the Poste Actif - 270 ("Poste Actif -270"): 226,800.- Class A Ordinary Shares in respect of the CRE Senior 1 Compartment.

CNP Assurances SA., a société anonyme governed by the laws of France, with registered office at 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris France, investing through EVJ Canton ("EVJ"): 226,800.- Class A Ordinary Shares in respect of the CRE Senior 1 Compartment.

CNP Assurances SA., a société anonyme governed by the laws of France, with registered office at 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris France, investing through the CNP Tresor - 272 ("Poste Tresor -272"): 50,400.- Class A Ordinary Shares in respect of the CRE Senior 1 Compartment.

IX. That all these new Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 2 February 2011, so that the total amount of eighteen million two hundred and seventy thousand Euro (EUR 18,270,000.-) representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of sixteen million four hundred and forty-three thousand Euro (EUR 16,443,000.-) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

X. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

**" Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 5,737,300.- (Five Million Seven Hundred Thirty Seven Thousand and Three Hundred Euro), divided into 1 (one) Management Share held by the General Partner in the Commercial Real Estate Loans S.C.A.- CRE Senior 1 Compartment and 5,736,300.- (Five Million Seven Hundred Thirty Six Thousand and Three Hundred) Class A Ordinary Shares, held by two Class A Limited Shareholder, respectively for 1,641,000 (One Million Six Hundred Forty One Thousand) Class A Ordinary Shares in the Commercial Real Estate Loans S.C.A. – CRE Senior 1 Compartment and for 4,095,300 (Four Million Ninety Five Thousand Three Hundred) Class A Ordinary Shares in the Commercial Real Estate Loans S.C.A. – AXA CRE Senior 1 Compartment, all Shares being fully paid up. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and the Articles of Incorporation"

*Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately SIX THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 6,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze le neuf février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Nawal Benhlal, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Commercial Real Estate Loans S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée le 30 novembre 2010 suivant acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés numéro 44 en date du 10 janvier 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.337, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant, en date du 20 janvier 2011 et dont la publication au Mémorial C est en cours (la «Société»),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le conseil d'administration de l'associé commandité de la Société (le «Conseil») Commercial Real Estate Loans General Partner S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.317, agissant en qualité d'associé commandité de la Société (l'«Associé Commandité»), en date du a) 10 janvier 2011 et b) 19 janvier 2011, les extraits desdites résolutions, après avoir été signés "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quarante-neuf mille trois cents Euro (EUR 49.300,-), représenté par une action de commandité (l' «Action de Commandité») quarante-huit mille trois cents (48.300,-) action ordinaire de class A (les «Actions Ordinaires de Class A») elles mêmes représentées par treize mille huit cents (13.800) Actions Ordinaires de Class A dans le compartiment Commercial Real Estate Loans S.C.A.-CRE Senior 1 et trente-quatre mille cinq cents (34.500) Actions Ordinaires de Class A dans le compartiment Commercial Real Estate Loans S.C.A.-AXA CRE Senior 1 chaque action ayant une valeur nominale de un Euro ( EUR 1.-) et étant entièrement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à trois cent cinquante millions Euro (EUR 350.000.000,-) et qu'en vertu du même article 5, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital par émission de nouvelles Actions Ordinaires rachetables de la Classe et du Compartiment concernés d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) par Action Ordinaire l'article 5 des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société a, dans les résolutions adoptées lors de la réunion du 10 janvier 2011 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, décidé, sous réserve de la confirmation par l'un des gérants de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 2 février 2011 une augmentation du capital social souscrit à concurrence de trente-huit millions six cent dix mille Euro (EUR 38.610.000,-) par la création de trois millions huit cent soixante et un mille (3.861.000,-) nouvelles Actions Ordinaires de Class A , d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Class A existantes.

IV. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société a, dans les résolutions adoptées lors de la réunion du 10 janvier 2011, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 2 février 2011, et suite à l'annulation des droits préférentiels de souscription des actionnaires, la souscription de la totalité des trois millions huit cent soixante et un mille (3.861.000,-) nouvelles Actions Ordinaires de Class A et ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de trente-quatre millions sept cent quarante-neuf mille Euro (EUR 34.749.000,-) comme suit:

Axa Belgium SA, une société anonyme soumise au droit belge, ayant son siège social au 25 Boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles, Belgique ("AXA Belgium"): 2.737.800.- Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment AXA CRE Senior 1.

CNP Assurances SA., une société anonyme soumise au droit français , ayant son siège social au 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris France, investissant au travers de Poste Actif - 270 ("Poste Actif -270"): 505.440.- Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment CRE Senior 1.

CNP Assurances SA., une société anonyme soumise au droit français , ayant son siège social au 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris France, investissant au travers de EVJ Canton ("EVJ"): 505.440.-Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment CRE Senior 1.

CNP Assurances SA., une société anonyme soumise au droit français , ayant son siège social au 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris France, investissant au travers de CNP Tresor - 272 ("Poste Tresor -272"): 112.320.- Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment CRE Senior 1.

V. Que toutes les nouvelles Actions Ordinaires de Class A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 2 février 2011, de sorte que la somme de trente-huit millions six cent dix mille Euro (EUR 38.610.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de trente-quatre millions sept cent quarante-neuf mille Euro (EUR 34.749.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**« Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 3.910.300,- (Trois Millions Neuf Cent Dix Mille Trois Cents Euro) représenté par une (1) Action de Commandité détenue par l'Associé Commandité dans le Compartiment Commercial Real Estate Loans S.C.A.- Senior 1 et 3.909.300,- (Trois Millions Neuf Cent Neuf Mille Trois Cents) Actions Ordinaires de Class A , détenues par deux Actionnaires Commanditaires de Class A, 1.137.000,- (Un Million Cent Trente-Sept Mille) Actions Ordinaires de Class A dans le Compartiment Commercial Real Estate Loans S.C.A.- CRE Senior 1 et 2.772.300,- (Deux Millions Sept Cent Soixante-douze Mille Trois Cents) Actions Ordinaires de Class A dans le Compartiment Commercial Real Estate Loans S.C.A.- AXA CRE Senior 1, toutes ces Actions étant entièrement libérées. Ces Actions Ordinaires sont rachetables en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la Loi de 1915 et des Statuts».

VII. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société a, dans les résolutions adoptées lors de la réunion du 19 janvier 2011 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, décidé, sous réserve de la confirmation par l'un des gérants de l'Associé Commandité de la réception des fonds de

souscription, laquelle confirmation est intervenue le 2 février 2011 une augmentation du capital social souscrit à concurrence de dix-huit millions deux cent soixante-dix mille Euro (EUR 18.270.000,-) par la création de un million huit cent vingt-sept mille (1.827.000,-) nouvelles Actions Ordinaires de Class A , d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Class A existantes.

VIII. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société a, dans les résolutions adoptées lors de la réunion du 19 janvier 2011, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 2 février 2011, et suite à l'annulation des droits préférentiels de souscription des actionnaires, la souscription de la totalité des un million huit cent vingt-sept mille (1.827.000,-) nouvelles Actions Ordinaires de Class A et ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de seize millions quatre cent quarante-trois mille Euro (EUR 16.443.000,-) comme suit:

Axa Belgium SA, une société anonyme soumise au droit belge, ayant son siège social au 25, Boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles, Belgique ("AXA Belgium"): 1.323.000.- Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment AXA CRE Senior 1.

CNP Assurances SA., une société anonyme soumise au droit français , ayant son siège social au 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris France, investissant au travers de Poste Actif - 270 ("Poste Actif -270"): 226.800.- Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment CRE Senior 1.

CNP Assurances SA., une société anonyme soumise au droit français , ayant son siège social au 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris France, investissant au travers de EVJ Canton ("EVJ"): 226.800.-Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment CRE Senior 1.

CNP Assurances SA., une société anonyme soumise au droit français , ayant son siège social au 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris France, investissant au travers de CNP Tresor - 272 ("Poste Tresor -272"): 50.400.- Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment CRE Senior 1.

IX. Que toutes les nouvelles Actions Ordinaires de Class A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 2 février 2011, de sorte que la somme de dix-huit millions deux cent soixante-dix mille Euro (EUR 18.270.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de seize millions quatre cent quarante-trois mille Euro (EUR 16.443.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

X. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit susmentionnée, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 5.737.300,- (Cinq Millions Sept Cent Trente-Sept Mille Trois Cent Euro) représenté par une (1) Action de Commandité détenue par l'Associé Commandité dans le Compartiment Commercial Real Estate Loans S.C.A.- Senior 1 et 5.736.300,- (Cinq Millions Sept Cent Trente-Six Mille Trois Cents) Actions Ordinaires de Class A , détenues par deux Actionnaires Commanditaires de Class A, 1.641.000,- (Un Million Six Cent Quarante et Un Mille) Actions Ordinaires de Class A dans le Compartiment Commercial Real Estate Loans S.C.A.- CRE Senior 1 et 4.095.300,- (Quatre Millions Quatre-Vingt-Quinze Mille Trois Cents) Actions Ordinaires de Class A dans le Compartiment Commercial Real Estate Loans S.C.A.- AXA CRE Senior 1, toutes ces Actions étant entièrement libérées. Ces Actions Ordinaires sont rachetables en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la Loi de 1915 et des Statuts».

*Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 6.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Benhlal, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 février 2011. Relation: LAC/2011/7178. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Référence de publication: 2011038444/269.

(110043141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**Lellinv Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 58.621.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 février 2011*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet au 04 février 2011.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011042317/13.

(110046507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**Lux Electronic Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 141.706.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 février 2011*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet au 04 février 2011.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011042318/13.

(110046836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**Luxad S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 105.566.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 février 2011*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet au 04 février 2011.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011042319/13.

(110046782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**Rebalk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.454.578,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 73.674.

---

*Décision du conseil de gérance du 22 février 2011*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

avec effet au 4 février 2011



Mr Joseph WINANDY / Mr Koert LOZIE

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011042346/15.

(110046657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**Eltato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.558.

—  
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eleventh of March.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The limited liability company governed by the laws of Spain "Vanguardian Gestión SL", established and having its registered office in E-48009 Bilbao, c/Alameda Mazarredo, 69-7ºF, (Spain), registered with the "Registro Mercantil de Vizcaya", tomo 5133, hoja BI-5673,

here represented by Mr. Jürgen FISCHER, chartered accountant, professionally residing in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, by virtue of a special proxy given, a copy of such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "ELTATO S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The Company's purpose is the management of real estate assets and other complementary activities.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes as well as the management of real estate assets and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 4.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred (12.500.EUR) represented by one hundred (100) sharequotas of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 6.** The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 7.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 8.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company.

They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 9.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 10.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

**Art. 11.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 12.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 13.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 14.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 15.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 16.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 18.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 19.** With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 20.** Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

#### *Subscription and Payment*

The Articles thus having been established, the one hundred (100) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, the company "Vanguardian Gestión SL", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### *Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
- 2) Mr. Alejandro González DEL CASTILLO, economist, born in Bilbao (Spain), on May 27, 1978, residing in E-48009 Bilbao, c/Alameda Mazarredo, 69-7<sup>o</sup>F, (Spain), is appointed as managers of the Company for an undetermined duration.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the individual signature of the manager.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le onze mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée régie par les lois d'Espagne "Vanguardian Gestión SL", établie et ayant son siège social à E-48009 Bilbao, c/Alameda Mazarredo, 69-7<sup>o</sup>F, (Spain), inscrite au "Registro Mercantil de Vizcaya", tomo 5133, hoja BI-5673,

ici représentée Monsieur Jürgen FISCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, en vertu d'une procuration spéciale lui délivrée, une copie de ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ELTATO S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** L'objet de la Société est la gestion de bien immeubles et d'autres activités complémentaires.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ainsi que la gestion de biens immeubles ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 7.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 8.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 11.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 12.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 14.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 20.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

*Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société "Vanguardian Gestión SL", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Résolutions prises par l'associée unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
2. Monsieur Alejandro González DEL CASTILLO, économiste, né à Bilbao (Espagne), le 27 mai 1978, demeurant à E-48009 Bilbao, c/Alameda Mazarredo, 697<sup>o</sup>F, (Espagne), est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FISCHER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mars 2011. LAC/2011/11989. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Référence de publication: 2011039682/295.

(110044432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

---

**Prometheus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.941.

Par résolutions prises en date du 21 mars 2011, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Marino Freyr Sigurjonsson, avec adresse au 2, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet au 18 janvier 2011
2. acceptation de la démission de Arsaell Hafsteinsson, avec adresse au 5, Fjardarseli, 109 Reykjavik, Islande, de son mandat d'administrateur, avec effet au 25 février 2011
3. nomination de Einar Jonsson, avec adresse au 1, Fannahvarf, 203 Kopavogur, Islande, au mandat d'administrateur, avec effet au 18 janvier 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.
4. nomination de Jakob Bjarnason, avec adresse au 30, Tröllateigur, 270 Mosfellsbaer, Islande, au mandat d'administrateur, avec effet au 25 mars 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011053797/20.

(110060512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

---

**Guardinvest Capital S.A., Société Anonyme,  
(anc. Newfood S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 134.155.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NEWFOOD S.A.", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-8282 Kehlen, 12, rue de Keispelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.155, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 44 du 8 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie BIRCK, Corporate Manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231 Val des Bons Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie CHARLIER, Corporate Administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231 Val des Bons Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Fanny MEUNIER, Corporate Administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231 Val des Bons Malades.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la Société en "Guardinvest Capital S.A.".
2. Transfert de l'adresse du siège social vers L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231 Val des Bons Malades.
3. Ajoute d'un nouvel alinéa dans l'objet social et l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante: «La Société peut également accorder des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.».
4. Introduction de la possibilité d'avoir des actions au porteur ou nominatives.
5. Restructuration du capital social en augmentant la valeur nominale des actions de 31,-EUR (trente et un euros) par action à 1.000,EUR (mille euros) par action et en diminuant le nombre d'actions de 1.000 (mille) actions existantes à 31 (trente et une) actions nouvelles.
6. Etablissement et fixation d'un capital autorisé de 10.000.000,EUR (dix millions d'euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de 1.000,-EUR (mille euros) chacune.
7. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.
8. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide:

- de changer la dénomination de la Société en "Guardinvest Capital S.A.";
- de transférer l'adresse du siège social vers L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231 Val des Bons Malades;
- d'ajouter un nouvel alinéa dans l'objet social et l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante: «La Société peut également accorder des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.»;
- d'introduire la possibilité d'avoir des actions au porteur ou nominatives.

- de restructurer le capital social en augmentant la valeur nominale des actions de 31,-EUR (trente et un euros) par action à 1.000,-EUR (mille euros) par action et en diminuant le nombre d'actions de 1.000 (mille) actions existantes à 31 (trente et une) actions nouvelles.

- d'établir et fixer un capital autorisé de 10.000.000,-EUR (dix millions d'euros) représentée par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de 1.000,-EUR (mille euros) chacune.

- de reformuler complètement les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

#### *Deuxième résolution*

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide la refonte suivante des statuts:

### **A. Nom - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Guardinvest Capital S.A.", (ci-après dénommée la "Société").

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut également accorder des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

### **B. Capital social - Actions**

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000,-EUR) et sera représenté par DIX MILLE (10.000) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,-EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale tenue au plus tard 5 ans à partir de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2011 en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription. Il est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.



Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

### C. Conseil d'administration

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes

les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

#### D. Surveillance

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### E. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 10 du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **F. Exercice social - Bilan**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **G. Application de la loi**

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de conférer au conseil d'administration tous pouvoirs pour donner effet aux résolutions, notamment de prendre toutes mesures nécessaires aux fins d'émettre des nouvelles actions au porteur ou de créer respectivement d'adapter le registre des actionnaires.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.100,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie BIRCK, Anne-Marie CHARLIER, Fanny MEUNIER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 02 mars 2011. Relation: GRE/2011/902. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €-.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 15 mars 2011.

Référence de publication: 2011038629/256.

(110042508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

#### **Olmo Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 147.384.

Le siège social de la société OLMO PARTICIPATIONS S.A., société anonyme, de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.384, jusqu'alors établi au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 21 mars 2011 par le domiciliataire UniCredit Luxembourg S.A.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

UniCredit Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011042338/14.

(110046445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**SOLIDARNOSC association sans but lucratif, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 31A, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg F 8.670.

---

**STATUTS***Membres fondateurs:*

Kowalska Iwona, volontaire, domiciliée au 31A, rue de Wilwerdange; L-9911 Troisvierges, Polonaise;  
M czy ski Dominik, comptable, domicilié au 42, rue de Strasbourg; L-2560 Luxembourg, Polonais;  
Nowak Kamil, informaticien, domicilié au 9, rue Burgaass; L-5425 Gostingen, Polonais;  
Ossowski Radoslaw, économiste, domicilié au 179, avenue Gaston Diderich; L-1420 Luxembourg, Polonais;  
Sufin-Jacquemart Ewa, cadre, domiciliée au 2, rue Pulvermühle, L-2356 Luxembourg, Polonaise;  
Tabis Malgorzata, comptable, domiciliée au 42, rue de Strasbourg; L-2560 Luxembourg, Polonaise;  
Tudek Jadwiga, fonctionnaire, domiciliée au 16, rue des Grottes; L-1644 Luxembourg, Polonaise;  
créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.**

1. L'association porte la dénomination «Solidarnosc» association sans but lucratif.
2. Elle a son siège au 31A, rue de Wilwerdange; L-9911 Troisvierges; Luxembourg. Le changement d'adresse de l'association n'exige pas de modification statutaire.
3. Le 24 novembre 2010, date à laquelle les membres fondateurs se sont réunis pour la première fois, est considéré comme date symbolique de la création de l'association.

**Art. 2.**

1. L'objet principal de l'association est le soutien ainsi que l'aide aux personnes de nationalité polonaise ou d'origine polonaise sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.
2. L'objet secondaire de l'association est le soutien à l'activité sociale des Polonais résidents au Grand-Duché de Luxembourg ou y ayant leur centre d'intérêts.
3. L'association se fixe comme objectifs particuliers:
  - a) l'organisation et la promotion d'actions d'aide et de soutien,
  - b) l'action en faveur des personnes en situation précaire, en risque d'exclusion sociale, sans emploi, étant victimes de violence physique ou psychologique, victimes de mobbing, sinistrées etc.,
  - c) l'action en faveur de personnes discriminées, notamment: femmes, jeunes, personnes handicapées, personnes âgées,
  - d) la stimulation de l'activité professionnelle des Polonais au Luxembourg et le soutien à leur développement professionnel,
  - e) le soutien au développement de l'entrepreneuriat polonais au Luxembourg et la promotion de l'entrepreneuriat responsable.
4. Dans des cas exceptionnels, l'association propose son aide aux Polonais se trouvant au Luxembourg temporairement.
5. Afin de réaliser ses objectifs statutaires l'association collabore avec des organisations et institutions au Luxembourg, en Pologne et dans les autres pays de l'Union européenne.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite ou électronique.

**Art. 5.** Les membres ont la faculté de quitter à tout moment l'association après envoi de leur démission au conseil d'administration par écrit ou par courriel.

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 7.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 8.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 100 euros/année. Le membre qui n'a pas versé de cotisation, après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance impayée, est réputé démissionnaire.

**Art. 9.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit ou par courriel au conseil d'administration.

**Art. 10.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre ou courriel avec accusé de réception, et devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Il est autorisé de soumettre au débat et pour décision des propositions ad hoc, à condition qu'elles soient portées à la connaissance du président de l'association avant le commencement de l'assemblée.

**Art. 12.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts;
- nomination et révocation des administrateurs;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

**Art. 13.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 14.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par envoi postal ou par courriel ou bien encore par annonce affichée sur le portail internet de l'association.

**Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 2 ans par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que de 9 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le secrétaire est responsable pour les écrits de l'association, le trésorier gère les comptes, les autres membres remplacent les membres absents ou agissent par délégation.

L'assemblée peut définir d'autres fonctions spécifiques à l'intérieur du conseil d'administration.

**Art. 16.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres présents. En cas de distribution paritaire des voix, la voix du président du conseil d'administration est décisive.

**Art. 17.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives qui lui sont dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 18.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires. Tout document ayant pour conséquence un engagement financier de la part de l'association doit être signé par le président ou le vice-président et par le trésorier de l'association ou son remplaçant.

**Art. 19.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale.

Afin d'examen, l'assemblée a le droit de désigner un ou deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

**Art. 20.** En cas de liquidation de l'association, ses biens sont affectés à des organisations de bienfaisance.

**Art. 21.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites, et ce au 31 mars.

**Art. 22.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,

- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

**Art. 23.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération, sauf si l'assemblée générale en décide autrement.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale, si un tel règlement existe.

**Art. 25.** Les membres de l'association sont tenus d'être discrets et de respecter strictement les dispositions sur la protection des données personnelles.

**Art. 26.** L'association est créée sous le Haut Patronage de l'Ambassade de la République de Pologne à Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2011.

*Les membres fondateurs*

Signatures

Référence de publication: 2011042237/122.

(110044573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

---

### **Ceryx S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 118.495.

L'an deux mille onze, le sept janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Ceryx S.A.", ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 118.495 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 1945 du 17 octobre 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 2006 du 25 octobre 2006

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gaël CASTEX, juriste, demeurant à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Requalification des actions en différentes catégories.
- 2.- Adaptation de l'article 3.1. des statuts.
- 3.- Modification du pouvoir de signature statutaire et adaptation du dernier alinéa de l'article 6 des statuts.
- 4.- Nominations statutaires.
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'introduire une nouvelle catégorie d'actions et de requalifier les 25 (vingt-cinq) actions de catégorie A et les 25 (vingt-cinq) actions de catégorie B appartenant à Cadogan GDC S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue

Marie-Adelaïde, L-2128 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.662 en 50 (cinquante) actions de catégorie C de sorte que le capital social de trente et un mille euros (31.000,-EUR) est représenté par:

- vingt-cinq (25) actions de catégorie A,
  - vingt-cinq (25) actions de catégorie B et
  - cinquante (50) actions de catégorie C,
- ayant chacune une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR).

*Dixième résolution:*

L'assemblée décide en conséquence de ce qui précède de modifier l'article 3.1. des statuts comme suit:

« **Art. 3.1.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par:

- vingt-cinq (25) actions de catégorie A,
  - vingt-cinq (25) actions de catégorie B et
  - cinquante (50) actions de catégorie C,
- ayant chacune une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR).

Exception faite de la nomination des administrateurs telle qu'exposée à l'alinéa suivant, les actions de catégorie A, B et C confèrent les mêmes droits.

Les actionnaires de "classe A" ont le pouvoir de nommer un ou plusieurs administrateur(s) avec le pouvoir de signature de catégorie A.

Les actionnaires de "classe B" ont le pouvoir de nommer un ou plusieurs administrateur(s) avec le pouvoir de signature de catégorie B.

Les actionnaires de "classe C" ont le pouvoir de nommer un ou plusieurs administrateur(s) avec le pouvoir de signature de catégorie C.

Les actions sont nominatives.

L'assemblée générale délibérant à une majorité de chaque catégorie d'actions peut autoriser la conversion des actions en actions au porteur.»

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide, après introduction de la nouvelle catégorie d'actions de modifier le pouvoir de signature statutaire de la société et en conséquence de modifier le dernier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6. (Dernier alinéa).** Pour tous les autres actes la société est engagée par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec celle d'un administrateur de la catégorie B et d'un administrateur de la catégorie C.»

*Quatrième résolution:*

L'assemblée:

confirme les administrateurs en fonctions, savoir:

*Administrateurs de catégorie A:*

- a) Monsieur Eric LUX, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 19 décembre 1967, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, 23, Z.A. Bourmicht;
- b) Monsieur Edouard LUX, administrateur de sociétés, né à Greisch, le 15 juin 1938, demeurant professionnellement à L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance;
- c) Monsieur Romain BONTEMPS, expert-comptable, né à Dudelange, le 27 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

*Administrateurs de catégorie B:*

- d) Monsieur Aldo BECCA, administrateur de sociétés, né à Valtopina/Perugia (Italie), le 1<sup>er</sup> septembre 1934, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser;
- e) Monsieur Flavio BECCA, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 18 juin 1962, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

- nomme aux fonctions d'Administrateurs de catégorie C:

- f) Monsieur Franck RUIIMY, Directeur, né le 6 février 1971 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume Uni;
- g) Monsieur Ely Michel RUIIMY, Directeur, né le 31 décembre 1964 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ, Londres, Royaume Uni;

Les mandats de tous les administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Gaël CASTEX, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 20 janvier 2011. Relation GRE/2011/417. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011038443/104.

(110042588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

**Morgan Stanley Ganymede Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.868.

*Extrait des résolutions du Conseil de Gérance datées du 22 février 2011*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, avec effet au 21 mars 2011.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011042321/13.

(110046715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

**Morgan Stanley Ananke Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.871.

*Extrait des résolutions du Conseil de Gérance datées du 22 février 2011*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, avec effet au 21 mars 2011.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011042322/13.

(110046709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

**Versum International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.887.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 08 avril 2011 que:

Madame Orietta RIMI, née le 29 septembre 1976 à Erice (Italie) et demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg a été élue administrateur en remplacement de Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011053874/14.

(110060498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.